



Le Haillan

Conseil municipal

27 septembre 2017

RAPPORT DE PRÉSENTATION

212/17 Soutien aux victimes des ouragans aux Antilles. Octroi d'une subvention exceptionnelle à la fondation de France – Décision

Rapporteur : Mme le Maire

Le 6 septembre dernier, l'ouragan **Irma a frappé les Antilles**. Les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ont été particulièrement touchées. En suivant, les îles de la Martinique et de la Guadeloupe ont été frappées par l'ouragan Maria.

Au-delà de l'urgence, les **besoins de reconstruction** sont à envisager rapidement pour redonner de bonnes conditions de vie aux populations sinistrées.

La ville du Haillan souhaite, modestement, **s'associer à la mobilisation**.

PROPOSITION :

- **Octroyer à la Fondation de France, une subvention exceptionnelle de 500 €** afin de marquer le soutien de la ville du Haillan aux sinistrés antillais.

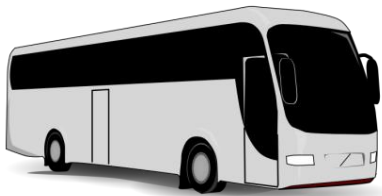
The logo of the Fondation de France is a blue square with the text "Fondation de France" in white, stacked vertically.

Fondation
de
France

213/17 Subvention exceptionnelle versée à l'association Randonnée et Montagne du Haillan

Rapporteur : Éric Fabre

A l'occasion de l'organisation de la **sortie annuelle de l'association ASH Randonnée et Montagne du Haillan** le jeudi 29 juin 2017 à Saint André du Lidon - Talmont, une demande de subvention exceptionnelle a été déposée auprès de Madame le Maire.



PROPOSITION :

- **Octroyer une subvention exceptionnelle de 312 €** à l'association ASH Randonnée et Montagne du Haillan qui correspond à 50 % du coût total de leur facture transporteur.

214/17 Convention structure projet jeune 2017 entre la ville du Haillan et la CAF

Rapporteur : Éric Fabre

Dans le cadre d'un **dispositif** « **Expérimentation Ados 2017** », la Caisse d'Allocations Familiales lors de sa commission CAC du 22 juin 2017 a accordé à la Ville du Haillan une **aide au fonctionnement** sous forme de subvention pour un montant de 2 135 €.

PROPOSITION :

- **Autoriser Madame le Maire à signer la convention « Structure Projet Jeune 2017 »** avec la Caisse d'Allocations Familiales qui fixe les conditions du versement de l'aide financière au fonctionnement.
- **Encaisser la subvention** et de l'inscrire au budget en cours et suivant.



215/17 Convention de mise en œuvre d'une action collective de réalisation et entretien d'un parc, partenariat CCAS – Autorisation

Rapporteur : Jean-Alain Bouyssou

Le **CCAS**, dans le cadre d'un **Chantier d'entretien des Espaces verts naturels** bénéficiant à des personnes accompagnées par le PLIE, s'appuie sur **l'Association Intermédiaire JALLES SOLIDARITES** qui assume les fonctions d'employeur.

Il est convenu que la Ville apporte la compétence technique d'encadrement, la refacture au CCAS, et de la même manière, elle fournit l'outillage, les matériaux et les locations nécessaires au bon déroulement du chantier.

Les travaux sont réalisés sur « le parc du ruisseau et le stade », du 2 au 20 octobre 2017.

PROPOSITION :

- **Autoriser Madame Le Maire à signer la convention** avec le CCAS, à émettre les titres correspondants aux avances consenties pour ce chantier, à titrer les recettes correspondantes sur le budget de l'exercice.



216/17 Cession d'une parcelle à Bordeaux Métropole – Projet du BHNS

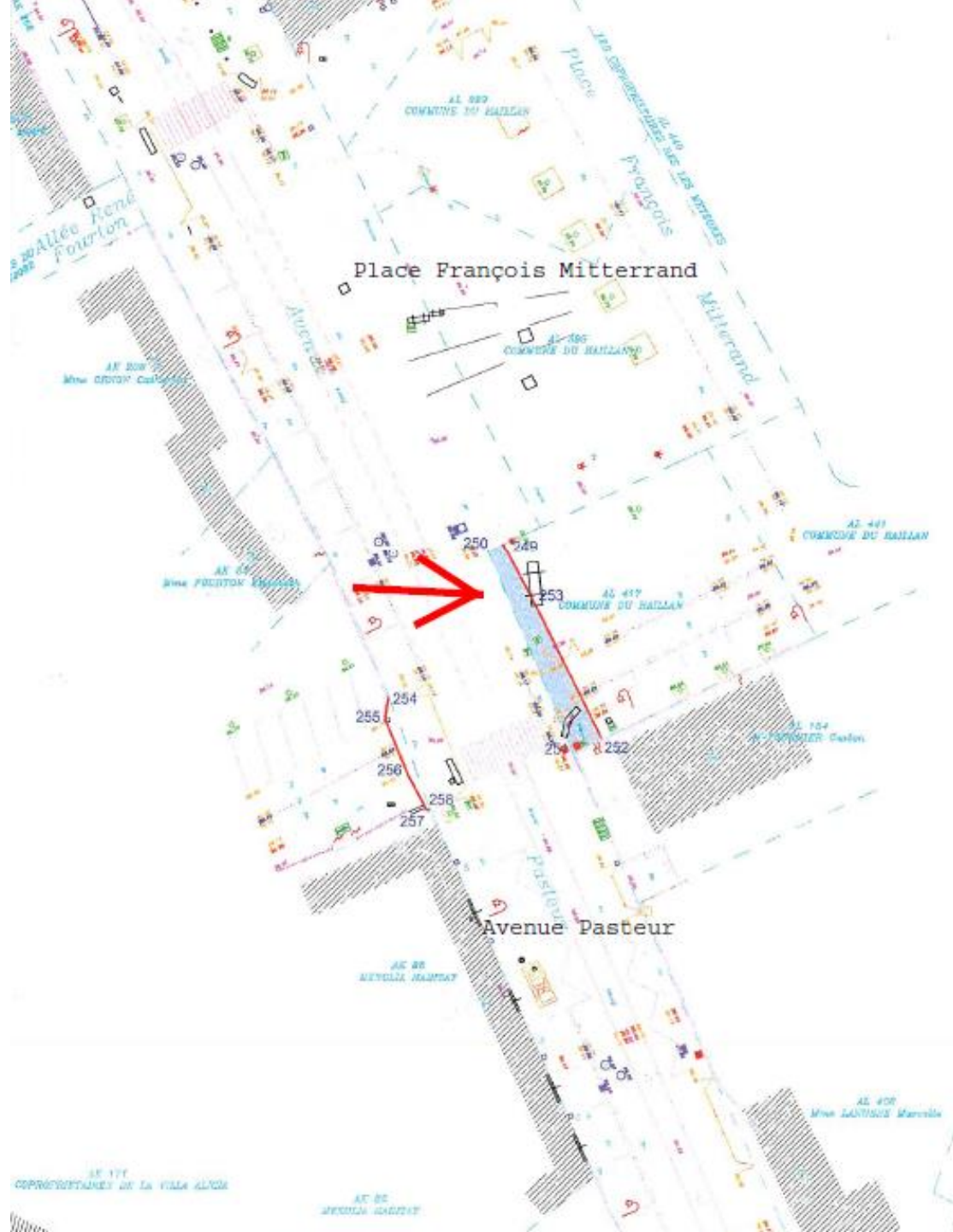
Rapporteur : Monique Dardaoud

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Bordeaux – Saint-Aubin-de-Médoc nécessite **l'acquisition d'une emprise de 46 m² environ** à détacher de la parcelle AL 417 appartenant à la Ville du Haillan (constitutive de la partie Sud-Est de la place François Mitterrand), comme l'indique le plan ci-après.

PROPOSITION :

- Autoriser Madame le Maire à procéder au **détachement** de la parcelle et à sa **cession** à titre gratuit à Bordeaux Métropole
- Autoriser Madame le Maire à signer tous documents en lien avec la présente délibération.
- Autoriser la **prise de possession anticipée** par Bordeaux Métropole de la parcelle ainsi créée.





217/17 Projet d'opération d'aménagement du centre-ville – Bilan de concertation

Rapporteur : Monique Dardaud

DEROULEMENT DE LA CONCERTATION :

- **Ouverture d'un registre de concertation** à la Direction Territoriale Ouest (au Haillan), au siège de Bordeaux Métropole, à la Mairie du Haillan et sur le site internet de Bordeaux Métropole dédié à la participation ;
- **Des réunions publiques** : les 9 et 10 octobre 2015, le 9 décembre 2016
- **Des documents d'informations** papier, de panneaux, de plans, d'une vidéo de présentation de la maquette 3D du projet.

BILAN : La concertation a révélé une curiosité par rapport au projet, avec des enjeux clairement identifiés comme : le respect de l'identité haillanaise, la place de la nature dans le projet, son économie globale pour la prise en compte des équipements communaux, la question des stationnements et de la circulation. Elle a aussi permis de partager sur l'évolution du foncier du secteur.

PROPOSITION :

- Approuver le bilan de la concertation relatif au projet de l'opération « Le Haillan Centre-ville ».



218/17 Fixation du coefficient communal de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) 2018 – Fraction communale

Rapporteur : Mme le Maire

Par délibération en date du 23 septembre 2015, **le Conseil Municipal a fixé à 8** le coefficient multiplicateur à appliquer aux deux tarifs de référence mentionnés à l'article L.3333-3 du CGCT, pour le calcul de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** perçue par la collectivité.

La commune, dans un objectif affiché de ne pas alourdir la facture énergétique des Haillanais, et notamment des plus modestes, et de ne pas augmenter la fiscalité locale, propose de **maintenir le coefficient actuel**.

PROPOSITION :

- Maintenir à 8 le coefficient multiplicateur unique appliqué aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité **à compter du 1er janvier 2018**.



219/17 Budget principal de la commune - Exercice 2017 décision modificative n°2

Rapporteur : Mme le Maire

Vu le budget principal de l'exercice 2017, voté le 28 décembre 2016,
Considérant la nécessité de procéder à **divers ajustements de crédits**,

PROPOSITION :

- **Approuver la décision modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2017** portant propositions nouvelles et virements de crédits tels que décrits en annexe ci-jointe et qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	195 053 €	195 053 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	209 703 €	209 703 €
BALANCE GENERALE	404 756 €	404 756 €



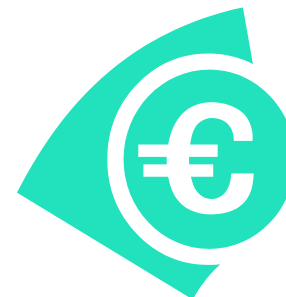
220/17 Modification de la durée des amortissements et neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements

Rapporteur : Mme le Maire

Suite à la mise en place de l'attribution de compensation d'investissement (ACI) avec Bordeaux Métropole et au décret n°2015-1846 précisant que les communes peuvent procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

PROPOSITION :

- **Autoriser l'amortissement de l'ACI sur un an et neutraliser la dotation aux amortissements** via le mécanisme prévu par le Décret.



221/17 Remboursement des quotes-parts d'emprunts dues par Bordeaux Métropole au titre des transferts de compétences - Décisions

Rapporteur : Mme le Maire

Dans le cadre du **transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage** à Bordeaux Métropole, une convention signée le 27 octobre 2015 précisait que les remboursements des quotes-parts de prêts contractés par la commune du Haillan seraient remboursés annuellement à la commune jusqu'à son extinction.

Afin de **neutraliser la charge financière de la dette de l'équipement** transféré par la commune, Bordeaux Métropole et la commune du Haillan souhaitent le **versement en intégralité**, sur l'exercice 2017, des sommes dues par Bordeaux Métropole au Haillan au 1er janvier 2018, compte-tenu du versement de l'échéance annuelle 2017 déjà effectué.

PROPOSITION :

- Accepter le **remboursement sur l'exercice 2017**, de la totalité des quotes-parts de dette et des intérêts afférant à la ville du Haillan, sur la base d'un montant en capital restant dû de **48 915,77 €** et d'un montant en intérêts de **4 340,64 €**
- Autoriser Madame le Maire à **signer les avenants** aux conventions fixant les modalités de remboursements des quotes-parts de prêts.

222/17 Directeur de l'établissement public administratif du Centre socio culturel du Haillan – Décision

Rapporteur : Daniel Duclos

Par délibération en date du 04/04/2014, le Conseil Municipal, a proposé le **recrutement d'un directeur de centre social** pour le poste de direction de l'EPA. Suite à appel à candidature, la candidature de Madame Odile Boy a été retenue.

Le contrat de Madame Odile Boy arrive à terme et il convient de procéder au réexamen de la situation du poste de direction ainsi que les missions à assurer.

PROPOSITION :

- Décider de proposer à Monsieur Patrick Merian, Président du Centre Socio Culturel « La Source », de **renouveler le contrat de Madame Odile BOY**, à la fonction de Directrice du Centre Social, à compter du 1er octobre 2017 et pour 1 an.



223/17 Délibération de recours au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde

Rapporteur : Daniel Duclos

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un **service de remplacement** permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services, en contrepartie d'une **participation financière**.

PROPOSITION :

- Autoriser Madame le Maire à **conclure une convention d'adhésion au service proposé** par le Centre de Gestion **et à engager toute démarche nécessaire** à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune.



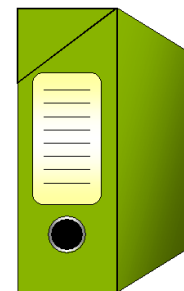
224/17 Modification et actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Daniel Duclos

PROPOSITION :

La création des postes suivants au 1^{er} octobre 2017 :

Adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste
Auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps complet : 1 poste
Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet : 2 postes
Adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet : 8 postes
Adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet : 3 postes
Atsem Principal 1^{ère} classe à temps complet : 2 postes



La suppression des postes suivants au 1^{er} octobre 2017 :

Agent de maîtrise à temps complet : 1 poste

Le recrutement d'agents non permanents à temps non complet au 1^{er} octobre 2017 :

Adjoints d'animation : 31 postes

Les durées hebdomadaires de travail varient selon les besoins jusqu'à 30h00.

225/17 Délibération autorisant la mise en œuvre d'un dispositif d'apprentissage

Rapporteur : Daniel Duclos

La ville du Haillan est engagée dans une **démarche en faveur de l'emploi et de l'insertion**. La formation en alternance par le biais de l'apprentissage répond par exemple à ces enjeux.

Les dispositions en matière d'apprentissage prévoient une formation alternée combinant un enseignement théorique et un stage pratique qui fait l'objet d'un suivi individuel et d'un accompagnement par un tuteur ou une tutrice. L'apprenti(e) perçoit une rémunération conformément à la réglementation en vigueur (pourcentage du SMIC variable selon l'âge et l'année de préparation du diplôme).

PROPOSITION :

- Accepter la **mise en œuvre de l'apprentissage** au sein des services municipaux, et **en particulier au sein du service finances marchés** ou tout autre secteur municipal.

226/17 Dissolution du Syndicat Intercommunal de l'IME/CAT du Médoc – Décision - Autorisation

Rapporteur : Rose Sarlandie

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal de la Gironde, adopté le 15 décembre 2011, prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal de l'IME/CAT du Médoc **à la date du 1^{er} janvier 2018**. Il convient de délibérer.

PROPOSITION :

- **Emettre un avis favorable aux conditions de liquidation** du Syndicat Intercommunal de l'IME/CAT du Centre Médoc et **au transfert à l'ADAPEI** :

- des biens meubles, immeubles
- de l'actif et du passif (compris les excédents de fonctionnement et d'investissement versés sous forme de subvention) conformément aux comptes administratifs et de gestion qui seront arrêtés au 31 décembre 2017,
- des contrats – NEANT
- des personnels – NEANT
- des archives, ensemble des documents budgétaires et administratifs afférents aux affaires du syndicat qui seront conservés dans les locaux sis Place du 8 mai 1945 – 33112 Saint Laurent du Médoc.

227/17 Chantier avec les jeunes de la MECSS et du Ranch

Rapporteur : Eric Fabre

La MECSS (Maison d'Enfants à Caractère Sanitaire Spécialisé) accueille des enfants mineurs en provenance de camps de réfugiés. Les premiers contacts ont permis de constater que ces jeunes avaient le désir d'être actifs et utiles.

PROPOSITION :

- Interventions de nettoyage de 2 parcelles sur les jardins d'Arnaga (celles-ci seront attribuées à des familles par la suite).

Ce chantier concernera 6 jeunes (4 de la MECSS et 2 du Ranch). La gratification se fera sous la forme de places de cinéma (au Haillan) offertes ou tout autre dispositif comparable adapté (entrées culture ou loisirs, etc...). Les jeunes seront encadrés par un éducateur spécialisé de la MECSS et un animateur du Ranch. Le matériel nécessaire sera prêté par les Services Techniques.



228/17 Renouvellement du bail commercial avec la Poste

Rapporteur : Anne Gourvennec

Approuvé par le Conseil Municipal du 21/12/2007 pour 9 ans, le contrat consenti par la ville à la **Foncière Locaposte**, Gestionnaire de ses actifs immobiliers a fait l'objet d'une tacite prolongation et doit faire l'objet d'un renouvellement pour une nouvelle durée de 9 ans.

PROPOSITION :

- Approuver le **renouvellement de ce bail** qui prévoit un loyer annuel hors taxes et hors charges de 11 422 euros et autoriser Madame le Maire à signer le contrat de bail avec Locaposte ainsi que tous documents afférents à ce dossier.



LA POSTE



Le Haillan